

Zeitschrift: Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française
Herausgeber: Le messenger suisse
Band: 32 (1986)
Heft: 11

Rubrik: Philatélie

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



La Fondation « Pro Juventute »

A l'aube de notre siècle, l'extrême misère de certaines familles favorisait la mortalité infantile, provoquée principalement par la tuberculose.

A Zurich, Karl Horber, luttant déjà contre cette terrible maladie, pensa que seule l'aide de tous, à l'échelon fédéral, permettrait une action efficace.

Ulrich Will, commandant de corps, fils du colonel, futur général, lui apporta son aide bénévole et généreuse.

Il fallait trouver un nom à cette association. Un nom qui soit tout un programme et très court à la fois.

Ce fut « **Pro Juventute** », titre latin compte tenu de la diversité linguistique de la Suisse : « **Für die Jugend** » en allemand, « **Per la Gioventù** » en italien et « **Pour la Jeunesse** » en français.

Neutre politiquement et confessionnellement, cette œuvre a pour but principal l'aide à la jeunesse, la protéger des maladies, protéger les mères et les filles-mères, etc...

Mais pour le bon fonctionnement, de cette belle œuvre, il fallait trouver de l'argent. S'adressant au Conseil fédéral, ils soumièrent leur idée, très simple, de faire imprimer des timbres-poste avec une surtaxe. Le montant de cette dernière étant destiné à alimenter ses caisses. La vente de ces timbres spéciaux devait coïncider avec Noël, jour de fête de cadeaux pour la jeunesse.

A Berne, en la personne du Conseiller fédéral, ministre des Postes, Ludwig Forrer (P.J. 113 de 1945), ils trouvèrent un précieux allié. En plein accord avec les deux fondateurs de Pro Juventute, il accepta l'émission annuelle de timbres-poste, mais à partir de 1913, le délai étant trop court pour faire cette émission en 1912. Par contre, il donna son accord, exceptionnel, pour l'impression, à titre privé, d'une vignette, non postale, qui serait collée sur les enveloppes, à côté de l'affranchissement et oblitérée en même temps.

Mise en vente du 14 au 31 décembre 1912, dans tous les bureaux de poste et agences postales, ces vignettes représentant un groupe d'enfants furent émises en trois couleurs différentes et texte dans les trois nationales de l'époque :

« **Viel Sonnenschein im neuen Jahr** » (brun-rouge) en allemand ;

« **Un'anno di sole** » en italien (rouge-carmin) et

« **Soleil et santé à tous** » (vert) en français.

Au verso, l'inscription : « Pour la jeunesse ». Le produit sera affecté à la lutte contre la tuberculose chez les enfants », dans la langue de chaque timbre.

Le ministre des Postes, tenant parole, fit paraître le 1^{er} décembre 1913, le premier timbre officiel, avec une surtaxe de 5 cts, au profit de Pro Juventute.

3 314 000 vignettes postales furent ainsi vendues.

1914, début de la « Grande Guerre », l'émission au profit de Pro Juventute fut annulée, mais fut reprise en 1915, et depuis, sans interruption : costumes, armoires, paysages, coiffes, hommes célèbres, etc... Toute la Suisse nous est contée par ces séries annuelles.

Mais que fait Pro Juventute de cette manne annuelle et comment est-elle répartie ?

1^o) - 1/2 centime par timbre vendu reste à l'administration des postes,

2^o) - 10 % de la recette de la surtaxe sont distribués à diverses institutions,

3^o) - le montant du restant de la surtaxe, des timbres vendus, revient à la Fondation Pro Juventute qui les ventile à ses diverses œuvres : pour les centres culturels, les centres de loisirs et de vacances, crèches, garderies, jardins d'enfants, lutte contre la toxicomanie, soins médicaux, services juridiques, aides aux familles dans le besoin, information et éducation des parents par l'intermédiaire de la revue Pro Juventute, création de bibliothèques, comme celle des Ormots en 1983, avec la collaboration de la Fondation pour les enfants suisses à l'étranger, organisation des vacances en Suisse dans des familles ou dans des camps, etc... etc...

Il n'est pas possible d'énumérer dans ce bref article toute l'action bienfaisante de Pro Juventute. Action représentée dans toute la Suisse par ses 190 districts et ses 6 000 collaborateurs bénévoles.

Vous voulez connaître encore plus **Pro Juventute** ?

Ecrivez à son secrétariat général :

Pro Juventute
Seefeldstrasse, 8
Postfach 8022
Zurich

Pour 1986, c'est le 25 novembre prochain que vont paraître les timbres de la série annuelle.

Comme en 1983, le thème sera celui des jouets :

35 + 15 Ours en peluche

50 + 20 Toupie

80 + 40 Rouleau compresseur

90 + 40 Poupée.

Emission du 9 septembre 1986

La série des timbres courants, les « Costumes populaires » sera remplacée par une série sur le Transport Postal.

Les six premiers timbres de cette série seront :

5 cts Fourgon postal à essence de Zurich en 1911 ;

10 cts Tri postal ;

25 cts préparation du courrier ;

80 cts Facteur d'autrefois (au début du siècle) ;

90 cts Wagon-poste moderne. Le 1^{er} wagon postal suisse fut mis en service sur la ligne Zurich-Brougg en 1857.



Conjointement à ces 6 vignettes postales, 4 timbres-poste spéciaux seront également mis en vente le même jour :

35 cts Année internationale de la paix,

50 cts Cinquantenaire du secours suisse d'hiver,

80 cts Centenaire de la Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques,

90 cts Conférence internationale de la Croix-Rouge qui s'est tenue à Genève du 23 au 31 octobre 1986.



Dernière nouvelle

Le 4 septembre de l'année prochaine, un bloc spécial, comportant 4 valeurs, commémorera les 200 ans du tourisme en Suisse.

A. Barriot